

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00515

RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE DES RÉSEAUX DE CHALEUR : CRÉATION D'UN RÉSEAU SUR LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de voix : 115

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,
M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Laurent CHAPUIS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,
M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT,

M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN,
Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Catherine CHAPARD,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. David FARA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Thierry NITCEU donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jacques PHROMMALA donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON

Membres titulaires absents excusés :

M. Patrick BOUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2024

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES RESEAUX DE CHALEUR : CREATION D'UN RESEAU SUR LA COMMUNE DE RIVE-DE-GIER

Dans le cadre de sa démarche Territoire à Energie Positive, Saint-Etienne Métropole a étudié le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur. En effet, ces équipements structurants de la démarche Energie-Climat permettent de diffuser massivement des énergies renouvelables ou performantes dans des secteurs urbains ou des centre-bourgs.

Parmi les communes présentant une densité de bâtiments raccordables suffisante (supérieure à 1.5 MWh/mètre linéaire de réseau, seuil minimal exigé par l'ADEME pour l'octroi de subventions) pour la création d'un réseau de chaleur, Rive-de-Gier a fait part dès l'hiver 2022 de son intérêt pour un tel équipement.

Projet de réseau de chaleur sur la commune de Rive-de-Gier :

La commune de Rive-de-Gier dispose sur son territoire de plusieurs périmètres suffisamment denses pour accueillir un réseau de chaleur. Aussi, une étude de faisabilité rendue en début d'année 2024 a permis de mettre en évidence plusieurs scénarios viables à court et plus long termes :

- a court terme, le réseau pourrait desservir le quartier du Grand Pont, sur lequel existe déjà un réseau de chaleur privé de 1,1 km, fonctionnant à 100 % au gaz naturel, et géré par le bailleur social IRA3F.

Ainsi, il serait envisageable pour la Métropole d'acheter ce réseau privé, d'améliorer sa mixité énergétique avec la mise en place d'une chaudière bois de 1 000 kW, complétée par un appoint/secours au gaz naturel, et de l'étendre d'environ 2 km pour alimenter également un gymnase, un EHPAD, un centre social, un collège et trois écoles.

L'investissement global du projet à court terme est estimé à 4 470 000 € HT, ingénierie comprise. Un taux de 44 % de subvention, conforme aux conditions actuelles, permettrait d'assurer la compétitivité économique du réseau de chaleur.

- A plus long terme, ce réseau pourrait être étendu en direction du centre-ville de la commune. 7 km de réseau supplémentaires seraient alors créés, une chaudière bois complémentaire de 2 100 kW serait mise en place. Cette extension permettrait alors de desservir 25 autres bâtiments, dont la mairie, deux EHPAD, trois écoles, une maternelle, deux collèges et l'hôpital.

Un investissement complémentaire d'environ 12.5 M € serait alors nécessaire, ingénierie comprise. En l'état actuel, les prix des énergies et les niveaux de subvention ne permettent pas d'assurer immédiatement la compétitivité économique de cette extension de réseau. Néanmoins, il convient de ne pas obérer cette possibilité en intégrant dès le départ les possibilités d'évolution (taille de chaufferie et diamètres de canalisations).

Sur cette base, les élus de la commune ont confirmé leur intérêt pour la création d'un réseau de chaleur sur le périmètre du Grand Pont, avec possibilité d'extension future, et ont demandé à Saint-Etienne Métropole de poursuivre cette démarche.

La maîtrise d'ouvrage sera portée par Saint-Etienne Métropole, qui possède la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

Les études de maîtrise d'œuvre, qui pourraient démarrer au second semestre 2024, permettront d'affiner ces éléments, en formalisant la demande de subvention et en s'assurant de l'équilibre économique du projet, avant tout lancement opérationnel.

L'activité de ce projet à Rive-de-Gier sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur » et sera assujettie à TVA, la distribution d'énergie thermique par une personne morale de droit public étant une activité expressément imposée à TVA (article 256 B du CGI).

Comme pour chacun des autres réseaux, la vente de chaleur devra permettre de couvrir l'ensemble des dépenses (investissement, maintenance, combustibles) au sein d'un budget individualisé.

L'activité sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement des études de maîtrise d'œuvre préalables à la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Rive-de-Gier (quartier du Grand Pont, avec possibilité d'extension future vers le centre-ville) et sa réalisation, sous réserve d'un projet économiquement équilibré ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à effectuer toutes demandes de subventions relatives à ce projet ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dument habilité, à signer toutes pièces à intervenir.**

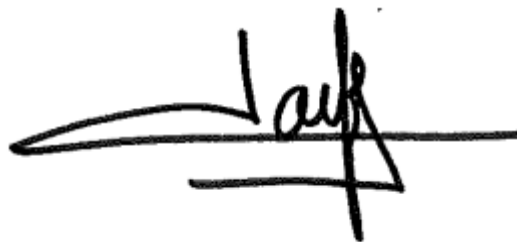
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE